



Commune de CHOMERAC
Place du bosquet
07210 CHOMERAC
Tel. : 04 75 65 10 53
Mail : mairie@chomerac.fr

Rejet tacite
Recommandé avec AR
Dossier N° : **DP 07066 22 C0006**

Déposé incomplet le 08/03/2022

Par : Monsieur STEPHANE GRUER
Allée des cerisiers
07210 Chomerac

Sur un terrain sis à :
Allée des cerisiers
07210 CHOMERAC

Cadastré :

OBJET : REJET TACITE – CLASSEMENT SANS SUITE

Monsieur,

Vous avez déposé le 08/03/2022 un dossier de DP enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessous.

Par courrier du 09/03/2022, je vous ai notifié que ce dossier était incomplet, et qu'il vous appartenait de produire les pièces manquantes.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de rejeter votre dossier et de le déclarer sans suite.

Cette décision de rejet tacite ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur si vous souhaitez toujours réaliser les travaux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Le 07/09/2022

Le Maire,
François ARSAC



Pièce jointe : un exemplaire de votre dossier en retour.

Copie de la présente lettre est adressée au préfet.